

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 24 juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 2 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 8
- Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le deux juin deux mil vingt-cinq conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER.

Pouvoirs : Angélique MEUNIER donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : André LADET.

Objet de la délibération : Journées Lavo'arts – prise en charge financière de la commune aux frais d'animation

Le Maire informe que l'association YAKA, dont le siège social se situe à Crouy-Sur-Ourcq, renouvelle son animation « Journées Lavo'arts » qui aura lieu lors des journées du patrimoine le 20 et 21 septembre 2025. Il s'agit de la troisième édition et suite au bilan de 2023 elle est renouvelée une fois tous les deux ans. Il n'y a donc pas eu d'animation en 2024. Il est également a rappelé lors de l'événement 2023, la commune avait octroyé une subvention de 100 €.

Pour cette année, l'association prévoit une installation dans le lavoir d'Ocquerre et une animation le dimanche en début d'après-midi.

L'association a présenté deux devis :

- Un stand d'animation de musique verte pour initier à la fabrication d'instruments de musique à partir de la nature, effectué par la compagnie Degourdi'Son et Cie : montant 300 €,
- Un atelier de fabrication de kazoo à partir de matériaux naturels effectué par l'association YAKA : montant 100 €.

Monsieur le maire propose que la commune puisse prendre en charge le deuxième devis relatif à l'atelier de fabrication de kazoo d'un montant de 100 €.

VU Le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 9 VOIX POUR,

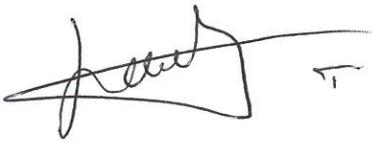
APPROUVE la prise en charge financière de l'atelier de fabrication de kazoo réalisé par l'association YAKA d'un montant de 100 € dans le cadre des Journées Lavo'arts.

DIT que l'inscription des dépenses inhérentes à cette manifestation s'effectuera au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 27 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
André LADET



Le Maire,
Bruno GAUTIER

